



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

modes de garde

Question écrite n° 30554

Texte de la question

Mme Valérie Pécresse attire l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur le manque de places en crèches et la carence d'assistantes maternelles. Ces dernières années ont vu une importante augmentation de la natalité en France. Ces naissances ont entraîné une demande en proportion des parents. Or, aujourd'hui de nombreux parents sont dans l'impossibilité de trouver des places en crèches pour leurs enfants, malgré des demandes de réservation faites plusieurs mois avant la fin des congés parentaux. De plus, une pénurie d'assistantes maternelles agréées ne permet pas aux parents de trouver une solution de remplacement. Elle souhaiterait qu'il lui précise si son plan de mesures présenté en 2003, pour adapter l'offre à la demande de garde des nouveau-nés en crèche ou auprès d'assistantes maternelles agréées, progresse et s'il sera poursuivi dans les années à venir.

Texte de la réponse

Le besoin de financement des modes de garde collective demeurant très important, le ministre délégué à la famille a annoncé au cours de la conférence de la famille qui s'est tenue le 29 avril 2003, un « Plan Crèche », d'un montant de 200 millions d'euros destiné à financer 20 000 nouvelles places à partir du 1er janvier 2004. Ce plan va faire l'objet d'un avenant à la COG entre l'État et la CNAF. Les axes retenus sont notamment le développement de l'accueil des jeunes enfants handicapés et l'accueil en milieu rural. Le Gouvernement a réitéré, à l'occasion de la tenue du comité interministériel à l'aménagement du territoire, le 3 septembre dernier, sa volonté de favoriser tout particulièrement l'accueil des jeunes enfants en milieu rural. De plus, les financements mixtes, inter-entreprises ou entre les communes et les entreprises, sont encouragés. Dans cette intention est créé également le « crédit d'impôt familles » pour les entreprises qui peuvent bénéficier d'une prise en charge fiscale à concurrence de 60 % des dépenses engagées depuis le 1er janvier 2004. Une enveloppe dédiée aux investissements réalisés par les entreprises privées pour accueillir les enfants de leurs salariés est en cours de négociation dans le cadre de l'avenant à la COG entre l'État et la CNAF.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Pécresse](#)

Circonscription : Yvelines (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30554

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9564

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1246